



INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER / FEVRIER 2026

ELECTIONS MUNICIPALES: MARS 2026



Conformément au décret fixant la date des prochaines élections municipales et communautaires les citoyens sont appelés aux urnes les 15 mars (et 22 mars si un deuxième tour est nécessaire).

Inscription sur la liste électorale

Pour voter dans la commune, il faut être inscrit sur la liste communale.

Vous avez jusqu'au 4 février 2026 pour vous inscrire en ligne sur elections.interieur.gouv.fr ou jusqu'au 6 février 2026 pour vous inscrire en mairie.

Documents à fournir : Pièce d'identité et justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

Vous avez un doute sur votre inscription ? Vérifiez sur info.gouv.fr (site officiel du gouvernement).

Vote par procuration

En cas d'absence vous pouvez donner procuration à une personne de confiance inscrite sur la même liste que vous, ou inscrite sur un autre bureau ou une autre commune.

Vous pouvez le faire à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin mais il est conseillé de le faire dès que possible.

Se connecter avec vos identifiants via le téléservice maprocuration.gouv.fr.

ATTENTION: Il faut la faire valider en vous déplaçant à la gendarmerie ou au commissariat.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour toutes ces démarches en cas de difficultés



Le mode de scrutin évolue



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Les listes peuvent comporter au maximum deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Ce qui ne change pas

Il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.



Pour en savoir plus
[www.legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr/affichementTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032461412&dateTexte=20250521&affichementType=LEADER&offset=0)

ATTENTION : Nouvelle règle de vote :

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin **de liste paritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible .

Le bulletin sera considéré comme nul.

TRAVAUX : L'entreprise « Lesage et fils » poursuit son développement sur la commune de Chemy .

Les travaux d'extension ont débuté, ce qui entraînera quelques perturbations lors de la réception des matériaux et du stationnement des employés durant la journée pendant plusieurs mois. Le terrassement, en raison des conditions météorologiques, a affecté une partie de la rue de l'église. Le nettoyage a été effectué dès la fin des transports de terre.

Cette réaction rapide témoigne de l'engagement de l'entreprise à minimiser les désagréments pour la tranquillité de la commune.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre entière disposition, ainsi que l'entreprise, pour tout complément d'information.

TRAVAUX RD 62 rue du Château :

Nous sommes tous conscients que l'état de la voirie rue du Château est inacceptable et nécessite des interventions régulières de la part des services du Département.

Le projet définitif est désormais arrêté et le Département doit procéder au lancement de l'appel d'offres. Les services départementaux ont décidé de demander un avis supplémentaire dans le cadre de la protection des champs captants.

Nous espérons que cette demande, bien que non obligatoire et visant à être « vertueuse », ne retardera pas le démarrage des travaux, dont la dernière date prévue est septembre 2026.

Départ en retraite :



Ghislaine, médiathécaire, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2026. En raison de son solde de congés et de récupération, elle quittera son service le 13 février.



Lors des vœux, nous avons eu l'occasion de la remercier pour toutes ses années de service à la commune, mais je tenais à réitérer mes remerciements pour son professionnalisme et sa disponibilité.

Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Audrey, qui assurera la continuité prendra ses fonctions le 1er mars 2026. Ses heures seront réparties entre la mairie et la médiathèque. Audrey vient de Ennevelin où elle a effectué les mêmes tâches pendant 20 ans .

Nous lui souhaitons la bienvenue et un plein épanouissement à CHEMY.



MEDIATHEQUE



Modification des horaires d'ouverture vacances de février
Du 16 au 28 février 2026

La Médiathèque sera ouverte
les dimanches 15- 22 FEVRIER et 1er MARS
de 11h à 13h
Et les mercredis 18 et 25 FEVRIER
de 16h à 18h

Horaires de la mairie

Du Lundi au Vendredi :

de 8h30 à 12h00



Permanence des élus :

Mercredi : de 18h à 19h

Samedi : de 9h à 11h

ou sur rendez-vous

tel: 03.20.90.31.40

Mail : mairie@chemy.fr

Dates à retenir :

- 6/7/8 février 2026:** 4ème « Festival Carembault Carembolle » organisé par l'association « Achoeurdéon »
- 7 mars 2026 :** « Les premiers gestes qui sauvent » entre 9h et 13h, sur inscription, organisé par la commission citoyenneté
- 7 mars 2026 :** Spectacle « le discours » de Fab Caro mis en scène et interprété par Xavier Brioit, organisé par la commission animation culture
- 3 avril 2026:** Spectacle **Simon Fache** Conte musicale « NOVECENTO » d'Alessandro Baricco organisé par la RCPC